

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°76-2026****SÉANCE DU 09 JUILLET 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 26

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le trente juin deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIGLLEAU Sébastien, DEVILLERS Didier, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, DELAVEAU Françoise, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, PAYET Patrice, VEDDA-BOIJOUX Agnès, CUVILLIER Armelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme SCHAFF Caroline a donné procuration à M. Valero Gérard.

M. CHAIGNE Sébastien a donné procuration à M. Gaboriaud Sébastien.

M. DAUTRICOURT Arnaud a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

Mme BAUDIN Josiane a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

Absent : M. GAUTREAU Philippe

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2026,

Vu la consultation de trois banques,

Vu la commission finances en date du 29/06/2026,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par les établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

La Banque Caisse d'Épargne propose une ligne de trésorerie Interactive selon les conditions suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : Ester +marge de 0.45 %

Périodicité de facture des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 500 €

Commission d'engagement/ de gestion/ de mouvement : Néant

Commission de non utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodique identique aux intérêts

La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

AR Prefecture

017-211701461-20260709-D76_2026-DE
Reçu le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ouvrir un crédit de trésorerie de 300 000 euros,**
- **D'autoriser, Mme Le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la banque Caisse d'Epargne, selon les conditions énoncées ci-dessus,**
- **D'autoriser Mme Le Maire, à effectuer sans autre délibération, les tirages et remboursements relatif à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 09/07/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,
M. Marteau Cédric

